

**PROCES-VERBAL N° 6
DU BUREAU EXECUTIF PLENIER
2 décembre 2005**

Présents :

Monsieur Gil PELLAN, Président

Mademoiselle Hélène GROC, Vice-Présidente, Chargée de la Communication

Messieurs Philippe BEUCHET, Vice-Président, Chargé des Organisations et des Relations Internationales
Thibaud SARRAZIN, Vice-Président, Chargé du Marketing
Daniel MURAIL, Secrétaire Général
Jean Philippe LACHAUME, Secrétaire Général Adjoint
Christian ALBE, Trésorier Général
Laurent MOREUIL, Trésorier Général Adjoint
Jean-Paul ALORO, Représentant de la LNV

Assistent :

Madame Dominique GOASDOUE, Chargée de Mission Secteur Féminin
Monsieur Michel COGNE, Directeur Technique National

Excusé :

Pierre COQUAND, Président de la LNV



.../...

Ordre du Jour :

			Pages
1	INFOS DU PRESIDENT	GP	3
1.1	Politique féminine		
2	VIE FEDERALE	DM	3 à 8
2.1	Dates de réunions		
2.2	Coupes de France		
2.3	Restructuration fédérale		
2.4	Ligue régionale du Languedoc – Roussillon		
2.5	Projet BEACH VOLLEY		
2.6	OL Voyages – FFVB		
2.7	Demande de dérogation de pénalité		
2.8	Conciliation CNOSF : 4 élus de Bretagne / FFVB		
3	POINT FINANCIER	CA	8
3.1	Financement MOLTEN		
3.2	Primes exceptionnelles aux personnels du siège		
4	DTN	MC	8
4.1	ATR ATD	DM	
5	LNV		9
5.1	Réunion de la LNV		
5.2	Rappel des dossiers en cours		
6	COMMUNICATION	HG	9
6.1	Personnel		
7	MARKETING		
7.1	Contrat ASICS		
7.2	Affaire GAMES		
8	INTERNATIONAL	PB	10
8.1	FIVB : Ligue Mondiale		
8.2	FIVB : Poule du Championnat du Monde Masculin	GP	
8.3	CEV : TQCE Féminin		
8.4	CEV : TQCE Juniors Masculins		
8.5	CEV : TQCE Juniors Féminins		

Le Président
Gil PELLAN

.../...

Date de rédaction : 11/12/2005
Date d'Adoption : Adopté par le CDF du 28/01/2006
Date de diffusion : 23/12/2005
Auteur : Daniel MURAIL

1. INFOS DU PRESIDENT

1.1. Politique féminine

Le Président Gil PELLAN accueille Dominique GOASDOUE et la remercie, ainsi que toute son équipe, pour le travail effectué par sa commission.

La politique fédérale féminine repose sur quatre axes :

- Lancer la nouvelle génération,
- Coopérer avec les clubs formateurs,
- Améliorer nos filières de formation,
- Favoriser l'accès au professionnalisme.

L'exposé de Dominique GOASDOUE reprend point par point l'avancement de ces travaux visant à (février 2006) :

- une identification des clubs formateurs,
- les clubs de haut niveau intéressés par la démarche,
- Les ligues régionales se positionnant sur un développement du secteur féminin.

Le Bureau Exécutif approuve les différents axes de travail et renouvelle sa confiance à Dominique GOASDOUE et son équipe pour la poursuite de ses travaux.

Le Bureau Exécutif reste à l'écoute de Dominique GOASDOUE pour la validation des différentes propositions qui seront présentées par son équipe.

2. VIE FEDERALE

2.1. Dates de réunions

2.1.1. Bureaux Exécutifs

- mardi 20 décembre 2005 (à TOURS - Championnat d'Europe),
- vendredi 27 janvier 2006,
- vendredi 10 mars 2006,
- vendredi 24 mars et samedi 25 mars 2006 (préparation Assemblée Générale),
- samedi 8 avril 2006 après-midi (présence à la Coupe de France),
- jeudi 1^{er} juin (préparation Assemblée Générale).

2.1.2. Comités Directeurs : (minimum et/ou obligatoires)

- samedi 3 décembre 2005,
- samedi 28 janvier 2006,
- vendredi 21 et samedi 22 avril 2006 (préparation Assemblée Générale),
- vendredi 2 juin 2006 (préparation Assemblée Générale).

2.1.3. Assemblées Générales

- samedi 3 décembre 2005 (AG Extraordinaire),
- vendredi 3 juin 2006 (AG Ordinaire).

.../...

Date de rédaction : 11/12/2005

Date d'Adoption : Adopté par le CDF du 28/01/2006

Date de diffusion : 23/12/2005

Auteur : Daniel MURAIL

2.1.4. *Présidents de ligue*

- samedi 11 mars.

2.1.5. *Coupe de France*

- Masculine : Vendredi 7 et Samedi 8 avril,
- Féminine : Vendredi 14 et Samedi 15 avril.

2.2. *Coupes de France*

- Masculine : Vanne et le Comité de l'Indre et Loir avec le club de Tours,
- Féminine : Vandoeuvre.

Après discussion :

- Retenir prioritairement un club en terrain neutre (éviter les reproches de l'an dernier),
- Etudier la faisabilité de la salle vis-à-vis de la télévision.

Propositions et envoi du cahier des charges : VANNES (masculins) et VANDOEUVRE (féminins).

2.3. *Restructuration fédérale*

François Fleutiaux à terminer la première étape du fonctionnement fédéral après avoir auditionné :

- Le personnel fédéral ;
- Les élus et personnalités FFVB, LNV, Ligues et extérieures ;
- Les personnes de la DTN et du MJS.

2.3.1. *Conclusions : Etats des lieux*

- Unanimité sur la pertinence des projets de l'équipe élue mais débat sur la méthode de mise en œuvre perturbée par la désorganisation actuelle de la fédération.
- La réussite du projet passe par une méthode intégrant plus de communication, de délégation et de valorisation par le travail déjà effectué.
- Problèmes mis en avant :
 - Disponibilités de Gil PELLAN et de son équipe et impact sur les prises de décision.
 - Cohésion FFVB/DTN et relations FFVB/LNV.
 - Brutalité de mise en œuvre de la politique Fédérale.
 - La Fédération (vue par ses « clients ») ne fonctionne pas trop mal mais elle semble fragile et parfois lente.
 - La Fédération n'a aujourd'hui pas la totalité des compétences pour réussir le pari des projets de Gil PELLAN.
 - Les ligues sont un des points les plus vitaux de l'écosystème et elles ne sont pas toutes prêtes au changement et quand elles le sont, elles ne sont pas toujours bien informées. Il y a une distance trop importante entre les ligues et la Fédération.
 - De nombreuses frustrations s'accumulent dans l'ensemble de l'écosystème.
 - « Besoin rapidement de montrer qu'on tient nos promesses, faire moins mais réussir ce qu'on fait ».

.../...

Date de rédaction : 11/12/2005

Date d'Adoption : Adopté par le CDF du 28/01/2006

Date de diffusion : 23/12/2005

Auteur : Daniel MURAIL

Besoin de recettes et vite.

- Mauvais management des salariés depuis de nombreuses années.
- o Conclusion : le moment est donc venu d'impulser un nouvel élan à la politique de la fédération.

2.3.2. Propositions

✚ Structurer la fédération :

Pour se mettre en capacité de mettre en œuvre les projets de l'équipe de Gil PELLAN, pour mener la gestion du changement nécessaire et pour que les élus puissent se concentrer sur leur vrai rôle qui est la stratégie et le suivi, tel un conseil d'administration, il est impératif et urgent de hausser substantiellement le niveau des salariés de la FFVB, prioritairement sur 6 profils de bon niveau.

✚ Postes à pourvoir :

- o Manager de la FFVB :
Embauche (1 pour 1, remplacement T. Messina) - Directeur ou Directeur Général selon profil.
- o Responsable des événements :
Embauche. Doit se financer à 50% en 2006 et à 100% en 2007. Au variable.
- o Relations media :
Embauche.
- o Communication interne :
Embauche (1 pour 1 avec départ C. Malnoue).
- o Un juriste :
Embauche d'un jeune. Candidat disponible au CNOSF.
- o Recherche de partenaires :
Solution interne + agences porteuses d'affaires ou recrutement.

✚ Financement :

Total des 6 postes : supplément de 130 à 150 k €.

✚ Plan d'embauche :

- o Go/no go final du Bureau Exécutif sur le plan d'embauche et le budget correspondant.
- o Tout ou rien, prise de risque, acte décisif de la mandature, moment de vérité.
- o Calendrier : si go, démarrage immédiat du processus et objectif d'embauche au 15/01/2006.

Communication :

- aux salariés : le vendredi 2 décembre, Gil PELLAN et Daniel MURAIL, réunion de 60 min.
- au Comité Directeur : conférence téléphonique de 30 min.
- o Structuration pour chaque embauche :
 - un leader,
 - un jury,
 - un descriptif de poste avec missions, profils, rémunération
 - méthodologie : réseau, petites annonces ou agence de recrutement, etc.

La FFVB peut coordonner le processus.

.../...

Date de rédaction : 11/12/2005
 Date d'Adoption : Adopté par le CDF du 28/01/2006
 Date de diffusion : 23/12/2005
 Auteur : Daniel MURAIL

✚ *Autres points :*

Organigramme – points particuliers sur les services – décisions salariales salariés – communication G. PELLAN, D. MURAIL vers 7/8 ligues – rôle sports – rôle satisfaction clients – Synergie avec la LNV qui reste à développer.

Décisions :

Le bureau est bien-sûr conscient de l'implication financière des décisions et mettra tout en œuvre pour limiter les risques liés à ces recrutements s'ils ne portaient pas leurs fruits en terme de ressources.

A cet effet, les nouvelles formes d'embauches ou des recrutements à durée déterminée seront privilégiés.

2.4. Ligue régionale du Languedoc – Roussillon

Compte rendu de Gil PELLAN et Christian ALBE de leurs déplacements en Languedoc Roussillon (avec Jacques SHAW).

Rencontre des responsables du club de la Croix d'argent, des responsables du beach volley du Languedoc Roussillon, des techniciens du CNVB, de la DRJS et du Comité Directeur de la ligue ainsi que les responsables du secteur professionnel (Montpellier et Sète).

Organisation des rencontres de la Ligue Mondiale par les clubs professionnels et la ligue du Languedoc Roussillon.

Les rencontres entre élus de la FFVB et des ligues sont importantes pour combler tout ce qui peut être ressenti comme un déficit de communication.

Tous les entretiens se sont très bien passés et nous encourageant à travailler avec les ligues volontaires, en particulier sur le beach volley.

Une réflexion politique doit être faite sur l'attente des CFCP avec les clubs professionnels.

Prochaine visite : Midi-Pyrénées, jeudi – vendredi : Gil PELLAN, Daniel MURAIL (et Michel COGNE – Jacques BERAUD).

2.5. Projet BEACH VOLLEY

Validation par le Bureau Exécutif du projet beach-volley.

Préparation d'un diaporama des documents qui seront à voter par l'assemblée générale extraordinaire du 3 décembre :

- les deux articles généraux à inclure au RGEN : organisation des compétitions de beach volley,
- les tarifs de cotisations qui seront appliqués aux organisateurs pour les 3 types de tournois « nationaux » et les 3 types de tournois « régionaux » (*Statuts : article 11 page 7 : Elle (L'AG) fixe les cotisations dues par les associations affiliées et les licenciés.*)

.../...

Date de rédaction : 11/12/2005
 Date d'Adoption : Adopté par le CDF du 28/01/2006
 Date de diffusion : 23/12/2005
 Auteur : Daniel MURAIL

Le principe de votes d'amendes :

- pour les organisateurs qui ne respectent pas les engagements ou dispositions du cahier des charges (montant maximum à ne pas dépasser).
- pour les joueurs qui ne respectent pas leurs engagements (montant maximum à ne pas dépasser).
- ces tarifs seront ensuite proposés par la Commission Centrale Sportive, approuvés par le BE et voter en Comité Directeur (le 28 janvier). (*Article 8.5 du règlement financier : Les commissions arbitrage, sportive ... ayant pouvoir de décider de sanctions financières dans le cadre de leurs attributions, inscriront les dites sanctions dans le compte-rendu de la commission qui en a décidé*).
- Les comptes-rendus concernant les règlements et le déroulement des compétitions de la CCS et CCA seront approuvés par le Bureau Exécutif du 27 janvier.

2.6. OL Voyages – FFVB

Signature du contrat pour un an.

Après discussions sur la mise en place d'un point d'accueil à la fédération, à Choisy :

- renseignement et prise de billets par l'hôtesse d'accueil de la fédération et déplacement possible de Christelle à Paris en fonction des demandes et attentes.
- L'édition et la facturation restent à Lyon, les demandes par mail ou téléphone à Lyon demeurent toujours en place.

Objectifs :

- Faciliter le relationnel avec le personnel, les administrateurs, les entraîneurs, les adhérents de la FFVB et services déconcentrés, les partenaires qui en exprimeront le souhait.
- Suivi des dossiers sur les organisations fédérales : Bureau Exécutif, Comité Directeur, Commission Centrale.
- Créer le réflexe FFVB Voyage à Lyon pour diminuer les coûts d'exploitation.

L'organisation définitive de ce service sera réalisée par le nouveau directeur de la fédération.

2.7. Demande de dérogation de pénalité

Demande d'un club pour une dérogation d'amende tout en reconnaissant son forfait.

AL CRAPONNE VOLLEY BALL reconnaît le bien fondé du forfait sur une organisation d'un tour de coupe de France mais demande de ne pas payer l'amende. Le club estime avoir respecté l'envoi des demandes de licences tout en reconnaissant avoir fait parvenir les certificats médicaux à la ligue, au lieu de les avoir gardé avec eux.

Ce qui fait que sans licence et sans certificats médicaux de sur-classement, l'arbitre n'a pas autorisé le jeu.

Comme pour toutes ces situations déjà présentées, le Bureau Exécutif décide de ne pas accorder de dérogation.

.../...

Date de rédaction : 11/12/2005

Date d'Adoption : Adopté par le CDF du 28/01/2006

Date de diffusion : 23/12/2005

Auteur : Daniel MURAIL

2.8. Conciliation CNOSF : 4 élus de Bretagne / FFVB

Après l'audience de conciliation au CNOSF, du mercredi 30 novembre, le président de la commission de conciliation a donné raison à la décision du comité directeur et débouté les 4 élus.

Le Bureau Exécutif accepte donc la décision qui, de plus, donne pouvoir au président de la commission spéciale pour représenter la Bretagne à l'assemblée générale extraordinaire et utiliser son pouvoir de vote.

Le secrétaire général précise qu'il n'a fait que défendre la décision du comité directeur et n'a rien demandé concernant ce point. Cette dernière conclusion relève du seul fait du président de la commission, suite aux explications qu'il a été amené à fournir sur les textes des statuts et règlements fédéraux à la demande du président de la commission de conciliation.

L'assemblée générale du 10 décembre, pour une modification statutaire fixant le nombre exact de sièges du comité directeur de la ligue de Bretagne suivi de l'élection à l'ensemble des sièges, est donc maintenue.

Une étude précise sera faite sur tous les statuts des ligues et comités départementaux afin de vérifier qu'un nombre exact de membres élus y figure et non un maximum et un minimum.

3. POINT FINANCIER

3.1. Financement MOLTEN

Le trésorier général rappelle que les versements financiers n'ont pas été effectués par MOLTEN. La mise en place de procédures adaptées sera effectuée avec les services du marketing.

3.2. Primes exceptionnelles au personnel du siège fédéral

Le bureau exécutif décide :

- d'accorder une prime exceptionnelle (au prorata temporis) au personnel du siège fédéral liés aux efforts accomplis pendant l'année 2005.
- un jour de congé supplémentaire le lundi 2 janvier 2006.

D'autre part, conformément aux règlements généraux actuels de la FFVB, le personnel aura la possibilité de récupérer deux jours de congés supplémentaires à prendre avant le 30 avril 2006, sur les deux jours fériés de Noël et du jour de l'An.

Un courrier confidentiel sera adressé aux personnels concernés par ces mesures.

4. DTN

4.1. ATR – ATD

Rappel de la procédure concernant le financement de ses postes :

- Etude des dossiers par la Direction Technique Nationale (Jean-Marie SCHMITT) : condition du rapprochement avec les 4 axes (beach volley, féminines, jeunes, nouveaux pratiquants).
- Etude avec les chargés de mission.
- Etude des avis et présentation au bureau : Daniel MURAIL et Jean-Marie SCHMITT.
- Décision du bureau exécutif.

Un bureau exécutif restreint se tiendra le jeudi 8 décembre et présentera ses conclusions au prochain bureau.

.../...

Date de rédaction : 11/12/2005

Date d'Adoption : Adopté par le CDF du 28/01/2006

Date de diffusion : 23/12/2005

Auteur : Daniel MURAIL

5. LNV

5.1. Réunion de la LNV

Bureau : 18/11/05 – 16/12/05 – 13/01/06 – 10/02/06 – 03/03/06 – 31/03/06 – 21/04/06.
Comité directeur : 14/01/06 – 22/04/06.
Assemblée Générale : 19 et 20 mai 2006.

Le tableau des dates de réunions sera mis à jour par le secrétariat de la FFVB.

5.2. Rappel des dossiers en cours

La réunion sur les calendriers des compétitions nationales en fonction des calendriers internationaux n'a pas encore pu être programmée. Le Président GIL PELLAN reprendra contact avec le Président de la LNV.

La politique des CFCP doit faire l'objet d'un débat avec les clubs professionnels à leurs demandes portant sur les points suivants :

- Crédibilité du financement : clubs – collectivités publiques,
- CFCP et substitution des équipes réserves,
- Indemnisation de formation.

Le Président COQUAND renouvelle sa demande sur l'avenant concernant la DNCG.

6. COMMUNICATION

6.1. Personnel

Charlotte MALNOUE a quitté la fédération le 30 novembre 2005.

La transition sera assurée :

- o Gil PELLAN – Héléne GROC – Philippe BEUCHET : prochain numéro de la revue,
- o Anne LANDOIS : secrétariat.

7. MARKETING

7.1. Contrat ASICS

C'est le seul fournisseur qui fait une proposition intéressante suite à notre appel d'offre :

Reconduction pour 4 ans. Augmentations : de 10% de la participation financière, de 15% dotation équipes de France, et participation aux primes de résultats.
Une prochaine réunion fixera les termes définitifs du contrat.

7.2. Affaire GAMES

Après analyse du contrat montrant l'absence de résultats et manquements aux obligations contractuelles de la société GAMES, le Bureau décide de résilier de plein droit le contrat au 3 décembre. Un avocat prendra en charge ce dossier.

.../...

Date de rédaction : 11/12/2005
Date d'Adoption : Adopté par le CDF du 28/01/2006
Date de diffusion : 23/12/2005
Auteur : Daniel MURAIL

La FFVB n'est pas opposée à une poursuite des relations avec la société GAMES, mais des conditions restent à redéfinir.

8. INTERNATIONAL

8.1. FIVB : Ligue Mondiale

Situation des demandes :

Impossibilités : STRASBOURG (salle non disponible), LIEVIN, GRAVELINE (travaux).

Refus : BOURGOGNE – NICE – ANTIBES.

Possibilités : CANNES (à confirmer) – ST BRIEUC (Côtes d'Armor) – LE CANET (problème du nombre de places).

Accord : MONTPELLIER.

Le Président Gil PELLAN nous informe que St BRIEUC est prêt à répondre positivement à la demande si aucune solution n'est trouvée.

Le bureau note les difficultés de mobilisation des clubs et des structures déconcentrées ainsi que la faiblesse de capacité des salles pour accueillir des compétitions internationales.

8.2. FIVB : Poule du championnat du monde masculin

Poule A: Egypte, Puerto Rico, Pologne, Chine, Argentine et Japon

Poule B: Allemagne, Cuba, Grèce, **France** et Australie

Poule C: République Tchèque, Italie, USA, Vénézuéla, Bulgarie et Iran

Poule D: Russie, Tunisie, Canada, Kazakhstan, Corée et Serbie Montenegro

8.3. CEV : TQCE féminin

Les possibilités de qualification de l'équipe de France féminine sont réelles (qualification de 16 équipes, ranking de l'équipe de France : 17^{ème}).

La ligue d'AQUITAINE a donné une suite favorable à sa candidature et accueillera le deuxième tournoi de qualification : du 2 au 04 juin 2006.

Le premier tournoi aura lieu du 26 au 28 mai 2006, en Georgie.

Equipes :

Georgie – **FRANCE** – Allemagne – Lettonie.

8.4. CEV : TQCE Juniors Masculins

Le club de Quimper renonce à sa proposition d'organisation.

Il n'y a pas d'autre demande de club, la FFVB ne sera donc pas candidate ?

8.5. CEV : TQCE Juniors Féminins

Une prochaine réunion avec St Dié et la ligue régionale de Lorraine permettra de revoir le budget et la mise en place des premiers visuels de communication

DESTINATAIRES :

Liges Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer
Comités Départementaux
Membres du Comité Directeur Fédéral
Membres des Commissions Centrales
Direction Technique Nationale
Diffusion Interne

Date de rédaction : 11/12/2005
Adopté par le CDF du 28/01/2006
Date de diffusion : 23/12/2005
Auteur : Daniel MURAIL